

Brest, le 23 mai 2014

Monsieur François REBSAMEN

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation
Professionnelle et du Dialogue social
101, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Monsieur le Ministre,

Brest, ville de la mer par excellence, ville de savoir-faire industriels et de métiers maritimes, ville de recherche universitaire et de services publics à la population, ville reconstruite, se caractérise par une vitalité et une diversité artistique et culturelle. Ce dynamisme culturel est le résultat conjoint de la volonté politique d'inscrire la culture au cœur du développement de la ville, et d'une vie associative riche d'engagements individuels et collectifs au service de l'intérêt citoyen.

Ce choix politique d'un développement urbain par les arts et la culture, se traduit par l'existence dans la ville de nombreux lieux de culture et d'art, par une vie associative culturelle et artistique intense : scène nationale Le Quartz, Centre national des arts de la rue-Le Fourneau, centre national d'art contemporain-Passerelle, Centre de culture scientifique-Océanopolis, et de nombreux festivals, associations d'éducation populaire et compagnies qui font rayonner Brest tout au long de l'année.

Cette vitalité repose également sur les savoir-faire et compétences des salarié/es de l'intermittence. Brest connaît depuis plusieurs semaines une mobilisation locale de grande ampleur des acteurs culturels et des salariés pour refuser l'accord intervenu sur le régime d'assurance chômage et proposer une nouvelle ambition pour les artistes et la culture.

C'est le sens du soutien de la Ville, dès le début du mouvement, en permettant l'expression de ces travailleurs du spectacle dans nos équipements en régie. Nous partageons leur vive inquiétude face aux menaces qui pèsent sur un régime qui se doit de compenser la précarité inhérente à ces métiers.

La convention UNEDIC entérine de nouveaux reculs pour l'ensemble des chômeurs, précaires, intérimaires, intermittents, salariés.

- la mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage, sera, comme nous le redoutions, financée à enveloppe constante par une diminution des droits de l'ensemble des chômeurs ;
- sont mis à contribution des salariés âgés de plus de 65 ans, qui, jusqu'à présent, étaient exonérés de cotisations chômage ;
- cette convention porte un nouveau coup au régime des intermittents du spectacle, notamment en relevant de deux points le taux de leurs cotisations. Cette mesure diminue les revenus des salariés tout en menaçant la pérennité financière des petites et moyennes structures ;
- sans oublier les discriminations pesant sur les droits des femmes intermittentes, en matière de congés maternité, d'arrêts maladie ou après un congé maternité. Ces femmes subissent

donc une sorte de « double peine » : après avoir été privées d'indemnisation de la part de la Sécurité Sociale et de toute possibilité de revenus, elles se voient privées de l'accès à l'indemnisation chômage. Enfin, une mère salariée de l'intermittence ayant réussi à ouvrir des droits à l'indemnisation de la Sécurité Sociale, se retrouve face à un mode de calcul discriminant pour son indemnité journalière de chômage l'année suivante ;

- les conditions de calcul du différé d'indemnisation vont placer la grande majorité des intermittents du spectacle dans une situation de grande précarité : ni indemnisation chômage, ni revenu pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 45 jours. Sur ce point, les aménagements récemment opérés ne sont pas suffisants puisqu'ils font passer le nombre d'intermittents souffrant d'un différé de paiement de 9% à 47%.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas signer cet accord du 22 mars et de relancer le dialogue social.

Nous connaissons votre attachement fort au respect de ce dialogue. D'autres propositions de réforme équitable, équilibrée et pérenne, fruit de l'expertise des organisations professionnelles comme des parlementaires - que ce soit au sein du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence depuis 2003 ou par le biais des missions d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat de ces deux dernières années - existent bel et bien.

L'accord, minoritaire, du 22 mars n'a pris aucune de ces propositions en compte. S'il était ratifié, c'est l'ensemble du monde de la culture et du travail qui serait pénalisé : salariés, intermittents, intérimaires, structures, mais aussi collectivités locales en charge des politiques publiques. Or, l'art et la culture, c'est ce qui rend notre monde plus humain. C'est le fondement de nos sociétés.

Aussi, vous ne saurez que partager notre volonté de voir ré-ouvertes de véritables négociations, avec l'ensemble des partenaires sociaux. Œuvrer à la relance d'un véritable dialogue social, voilà une audacieuse et légitime réponse à la mobilisation actuelle.

Certaine de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Gaëlle ABILY

Présidente du Groupe des élu-es communistes et de progrès
de la Ville de Brest et de Brest métropole océane
Adjointe au Maire de Brest à la Culture
Conseillère communautaire en charge des équipements culturels

Copie à Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication

Groupe des élu-es communistes et de progrès de la Ville de Brest et de Bmo

22 Bis rue Bruat 29200 BREST

☎ : 02 98 43 05 41 / ㊟ : 02 98 44 38 84

@ : elus-communistes@org-brest.fr